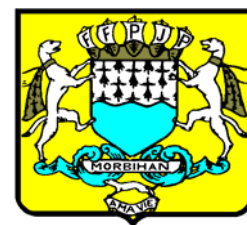




COMITE REGIONAL DE BRETAGNE

COMITE DU MORBIHAN



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Championnat Départemental Des Clubs 55 ans et +

Mise à jour du 27 février 2018



Maison des Associations – 33P – Cité Allende – 12, rue Colbert – 56100 LORIENT

E-Mail : cd56@petanque.fr

Site Internet://www.petanque-morbihan.fr

ARTICLE 1 : OBJET, DOMAINE D'APPLICATION ET VALIDITE

Le Championnat 55ans et + des Clubs se déroule par Equipes composées de joueurs d'un même club, sous forme de championnat régulier avec classement par divisions associé obligatoirement des montées / descentes sur les 3 niveaux

Les rencontres se jouent évidemment suivant l'application stricte du règlement de jeu officiel de la FFPJP .

- La participation d'un club est volontaire et il n'y a pas d'obligation pour les clubs d'y participer.
- Un club peut engager plusieurs équipes. Quand c'est le cas l'identification des équipes d'un même club se fait de la façon suivante :
 - La première équipe porte le nom précis du club suivi du N° 1
 - La deuxième équipe porte le nom précis du club suivi du N° 2 etc.....

ARTICLE 2 : INSCRIPTION DES EQUIPES

Les inscriptions se font exclusivement à partir du Comité Départemental. Puis s'appliquent les règles de montées / descentes

ARTICLE 3 : COMPOSITION des EQUIPES et REMPLACEMENTS.

La composition des équipes est ouverte aux joueurs de **55** ans et plus. Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un(e) « capitaine » pouvant être un joueur (ou une joueuse).

- La composition des équipes est laissée libre au club.
- La composition des doublettes et des triplettes est effectuée librement par le capitaine d'équipe avant chaque phase de la rencontre et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé
- Est déclarée forfait l'équipe qui ne correspond pas à ce critère.
- Les équipes sont constituées de 6 joueurs, les feuilles de match sont présentées avant le début de chaque rencontre peuvent comporter jusqu'à 8 joueurs (soit 2 remplaçants maximum).

Les remplacements éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de parties pour les doublettes et triplettes sauf pour le Tête à Tête. Il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants. Par contre on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même triplète.

Modalités de remplacement :

- Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, et être opéré avant le jet du but de la même suivante.
- Dans tous les cas le joueur sorti ne peut remplacer dans une autre partie de la même phase de jeu et ne peut donc pas revenir jouer dans la même partie.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DES MATCHS et ATTRIBUTION des POINTS.

Chaque rencontre comprend 6 parties en Tête à Tête ; 3 parties en doublettes ; 2 parties en triplettes qui rapportent respectivement 2, 4 et 6 points au club.

Ordre des parties :

- 6 Tête à Tête à 2 points = Total 12 pts
- 3 doublettes à 4 points = Total 12 pts
- 2 triplettes à 6 points = Total 12 pts

Le système de points est établi de sorte que le match nul soit possible.

Le total des points (max = 36) est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match.

Il est alors attribué à chaque équipe de club 3 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour une défaite et 0 point pour un forfait.

ARTICLE 5 : CRITERES DE CLASSEMENT GENERAL DES EQUIPES

1 - Total des points marqués

2 - En cas d'égalité de points au classement :

entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire 4 et 5

entre 3 ou plusieurs équipes : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 5 à partir des résultats des seules oppositions des équipes concernées. Si le départage

permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 5.

3 - Point average général (différence des points Pour et Contre)

4 - Total des points «pour» le plus élevé

5 - Le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu puisque ce nombre est impair (6 TT + 3 D + 2 T = 11)

Cas d'égalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas, la priorité est donnée à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposants individuellement.

ARTICLE 6 : GESTION DU CHAMPIONNAT DES CLUBS 55 ans et +.

La gestion du championnat est placée sous la responsabilité d'un Comité de Pilotage spécifiquement constitué avec un référent avec mission :

- de gérer les inscriptions / participation des équipes.
- de constituer les groupes.
- d'effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires, et lieux.
- de gérer les reports de dates éventuels.
- de centraliser les résultats et actualiser les classements.
- d'archiver tous les documents relatifs au championnat des Clubs.

ARTICLE 7 : CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

- Traçage des terrains obligatoire soit 6 terrains par match sinon au moins 3 terrains par match (dans ce cas les T à T se jouent sur 2 tours)
- Eclairage, sonorisation, sanitaires.
- Assurer l'accueil des équipes
- Tenue de la table de marque avec présence d'une feuille de jury dûment remplie. Celui-ci est composé du capitaine de chaque équipe, du président du club recevant ou de son représentant et de l'arbitre.
- Assurer la transmission des résultats.

ARTICLE 8 : FORFAIT et PENALITES FINANCIERES

- Définition du forfait
 - il y a forfait quand l'équipe a moins de 4 joueurs (à 4 la rencontre peut se jouer et même être remportée)
 - Un club sachant qu'une de ses équipes est « forfait » a pour obligation de

prévenir son ou ses adversaires et le responsable du Comité de Pilotage par téléphone au plus tard l'avant-veille de la rencontre.

○ Cette disposition ne dispense pas le club de l'amende pour forfait à régler au club organisateur de la journée de championnat.

○ L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match 19 à 0 (3 points et goal-average de + 19).

En cas de forfait général, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.

ARTICLE 9 : REPRESENTATIVITE DU CLUB TENUE VESTIMENTAIRE

- Les joueuses et joueurs participant aux différentes rencontres doivent être habillés avec au moins un haut Identique portant l'identification du club (tenue club) y compris pour les Tête à Tête.

Le Président du Comité du Morbihan
Philippe STEPHANT

